## OBSERVATIONS

 Sur un Ouvrage intitulé $\mathcal{D}_{\text {indicia }} \mathscr{T}_{\text {ypographica, }}$POUR
fervir de fuite au Traité
De loorigine $\mathcal{E}$ des productions de l'Imprimerie primitive en taille de bois. PAR M. Fournier le Jeune.


De l'Imprimerie de J. Barbou.
M. DCC. LX.


OBSERVATIONS
SUR UN OUVRAGE

INTITUEE

## VINDICIE TYPOGRAPHICE.

 ( $1 / n^{\circ}{ }^{\circ}$ lèbre Profeffeur d'Eloquence \& d'Hiftoire à Strasbourg,
 bre de l'Académie des Infcriptions, \& de la Société Royale de Londres, vient de mettre au jour, cette année 1760, un ouvrage intitulé, Vindicia Typographica. Il avoit déjà donné en 1741 une Differtation qui a été inférée dans le Tome xvir des Mémoires de l'A. cadémie des Infcriptions \& Belles-Lettres. Le but de ces deux ouvrages eft, en général, d'attribuer à la ville de A ij

Strasbourg la gloire de l'invention de l'Imprimerie.

J'ai répondu à quelques articles de certe Differtation dans le Traité que j'ai publié l'année dernière, fur l'Origine $\mathcal{E}$ les Productions de l'Imprimerie primitive en taille de bois.

L'ouvrage que M. Schœpflin vient de faire paroitre, eft bien plus ẻtendu que le premier : les idées en font les mêmes, mais elles font plus développẻes. Ce Traité a particulièrement pour objet de fixer l'origine des Caractires mobiles de bois à Strasbourg : l'Auteur fe fonde fur la découverte qu'il a nouvellement faite de quelques Pièces originales, dont il tire des principes \& des conféquences qui ne me paroiffent rien moins que juftes.

Quand on a deffein d'écrire fur les Arts, il faudroit préalablement s'attacher à les connoître. La connoiffance de l'Art Typographique paroît manquer entièrement à $M$. Schœpflin, \& c'eft ce qui a occafionné les fautes effentielles qui fe trouvent dans fon nou veau Traité.

## Trpographiques. <br> J'ai déjà fait remarquer que la pluf-

 part des erreurs qui ont été avancées fur l'origine de l'Imprimerie, nous viennent de perfonnes favantes, qui n'étant point artiftes, n'ont pas été en état defaire une jufte application de l'hiftoire aux productions $\&$ au méchanifme del'Art. Ce défaut générak eft très-fenfible en particulier dans l'ouvrage de $\mathrm{M}_{\text {a }}$ Schœpflin, qui par là n'eft propre qu'à répandre de nouveaux nuages fur l'hiftoire de l'Imprimerie: Je vais tâcher deles diffiper avec tous les égards dûs aur mérite perfonnel d'un Auteur fir recommandable.L'ouvrage de M. Schœpflin, commeje viens de le dire, a pour but en général de prouver que l'invention de l'Imprimerie eft dûe à la ville dè Strafbourg. J'avois déjà établì ce point dansles deux Differtations que j'ai données en 1758 \& $1759^{*}$, où je fais voir que cet Art a commencé à Strasbourg, \& que c'eft Guttemberg qui en a fait les: premiers effais, en s'avifant le premier

- Diff. fur l'orig. de l'art de graver en bois, p. 35, 8fe De l'orig. \& des productions de $1^{4}$ Impr. pag. $30,146,147$.

[^0]$6 \quad$ OBSERVATIONS
d'appliquer à l'Imprimerie l'art de la Gravûre en bois, dont il n'étoit pas l'in. venteur.
Perfonne avant moi n'avoit fait remarquer que l'Art de l'Imprimerie étoit dû à celui de la Gravûre en bois, que j’ai prouvé être antérieur à Guttemberg. M. Schœpflin, qui n'avoit pas fait la moindre mention de cette origine dans fon premier ouvrage fur l'Imprimerie, l'établit pofitivement dans celui qu'il vient de publier en 1760 , mais de manière à laiffer croire qu'il a fait lui-même cette découverte; car il ne parle de moi en cet endroit que pour m'imputer précifément le contraire de mes principes. A l'en croire, je n'ai pas connu la gradation des Caractères, \& j’ai paffé des planches fixes aux Caractères de fonte, fans faire mention des Ca ractères mobiles de bois : il cite pour preuve la page 53 de ma Differtation. S'il eût jugé à propos de citer la page 45 , on auroit vû tout le contraire. Au refte, l'allégation de M. Schœepflin n'eft fondée que fur une expreflion équivoque, dont il tire une fauffe con-

## Typographiques.

féquence. Je nomme, dans cette page 53, les Caractères de fonte, le véritable Art Typographique; il en conclut: que je ne connois pas les caracteres: mobiles de bois, qu’il dit être le véritable Art. On ne peut douter que M. Schœppllin n'ait lû mon Ouvrage, puifqu'il le cite; comment donc n'a-t-il pas vû que loin d'avoir ignoré la mobilité de ces fortes de Caractères, j'établis clairement la gradation des Caractères de bois fixes, des Caractères de bois mobiles, $\&$ des Caractères de fonte; que ce principe eft clairement énoncé en plufieurs endroits, $\&$ qu'il fait, pour ainfi dire, toute la bafe de mon Ouvra ge. Pour s'en convaincre, il fuffit feu* lement de le parcourir.

A l'égard de la dénomination de véritable Art Typographique, quill plaît à M. Schœpflin de donner aux Caractères mobiles de bois, je doute quill y ait mûrement penfét ; car ces Caractères ayant été bien-tôt abandonnés comme infuffifans aux befoins de l'Imprimerie, comment peuvent-ils mériter cette qualification préférablement aux CaractèA iv
res de fonte, qui fatisfont à tous les befoins de cet Art, \& qui conftituent fa perfection. Si on vouloit abfolument s'écarter d'une idée fi raifonnable, ce feroit aux Caractères en planches fixes, $\&$ non aux Caractères mobiles de bois, qu'il faudroit accorder ce titre, parce quavec de la patience on pourra venir à bout d'imprimer tout ce qu'on voudra, lorfqu'on l'aura une fois gravé fur des planches, au lieu que la mobilité des lettres de bois ne peut s'étendre que jufqu'au gros Romain; jamais on n'en a vû d'un corps inférieur, la fragilité des petites tiges de hois ne permet pas d'aller plus loin. Certe manière étant donc infuffifante pour fournir à toutes les productions de l'Art, comment peut-on raifonnablement la regarder comme étant le véritable Art. Mais c'eft vraifemblablement ce que l'Au_ teur ignore, \& ce que peut-être il lui feroit permis d'ignorer, s'il n'eût pas entrepris de traiter ce fujet d'une manière particulière.

Cette méprife eft précédée d'une autre, qui confifte à mettre Laurent Cof
TYPOGRAPHIQUES.
ter au rang des Guillaume Baur, Martin Schon $\&$ Albert Dure, comme s'étant appliqué à l'exercice \& ayant contribué aux progrès de la Gravûre en bois. Cofter n'eft connu par aucune production de ce genre*; M. Schœpflin n'en peut pas citer une : pourquoi donc veut-il le placer parmi des Artiftes connus? Rien ne prouve mieux qu'il ne s'eft pas mis affez au fait des arts dont il vouloit parler, \& c'eft le défaut de lumières dans cette partie qui lui a fait commettre des erreurs tresconfidérables, comme je vais le faire voir.

Il dit, page 9 , que ceux qui voudront fuivre les progrès de l'art de Guttemberg, qui confifte, felon lui, dans les Caractères mobiles de bois, pourront le faire au moyen des Exemples quil donne à la fin de fon Traité, tant de la Bible de Mentel, que de celle d'Eggeftein, des Offices de Cicéron, $\&$ autres, qu'll prétend être tous en CaraCtères mobiles de bois;

[^1]yo Observations ainfi que le Décret de Gratien imprimé par Eggeftein en 1471. Il y a ici autant d'erreurs que d'indications. Que l'on regarde attentivement l'Exemple III, qui repréfente le fragment de la Bible attribuée à Mentel; la première ligne commence par De profondis clamavi; au-deffous fe trouvent les mots Der falm der 3wolften : l'infpection de ces deux lignes dépofe, ainfi que le refte, contre le fentiment de M. S. on y voit des $f, f f, l, \int, \&$ autres lettres longues, fortir hors de ligne, \& anticiper plus ou moins les unes fur les autres ; ce qui prouve aux yeux les moins éclairés dans l'Art, que ce ne font point des lettres mobiles taillées fur le bois, parce quil auroit fallu que les petites parcelles de bois qui auroient excédé le corps pour entrer fur la ligne voifine, euflent été ifolées, 8 c qu'elles n'euffent pas porté fur la tige, doù il feroit arrivé qu'elles n'auroient pû fupporter le moindre effort de la preffe fans fe caffer. D'ailleurs, il y auroit cu de la ftupidité à échancrer ces lettres, qui par là fe feroient nui réciproquement
TYPOGRAPHIQUES. II dans la compofition. Mais cequi démontre fans replique que cette page a été taillée en entier fur une planche, c'eft que les lettres qui compofent les cinq lignes du fecond alinea font plus petites $\&$ moins efpacées que celles du premier. Il faut donc convenir, ou que la maladreffe du Graveur qui a rendu cet exemple en taille douce eft inconcevable, ou que cette Bible a été exécutée en planches fixes, \& non en Caractères mobiles *.

Secondement, la Bible attribuée ici à Eggeftein n'eft certainement pas de cet Imprimeur : la raifon en eft que s'il eût fait un affez grand nombre de Caractères mobiles de bois pour imprimer les deux gros volumes de cette Bible, il n'auroit pas manqué d'employer ces mêmes Caractères dans quel-ques-unes de fes impreffions, notamment dans le Décret de Gratien qu'il

[^2] Cicéron qu'il fit paroître l'année fuivante, dont le Caractère du texte eft à peu près de la même groffeur, fans cependant être le même. La foufcription qui fe trouve au bas du premier volume de cette Bible, \& qui a induit M. Schœpflin en erreur, veut dire feulement qu'Eggeftein qui, felon le fentiment de cet Auteur même, étoit un habile Écrivain, a rubriqué cet Exemplaire en y ajoutant les titres \& fommaires à la main en lettres rouges, ce qu'il a fait en 1468. La preuve en eft encore que s'il eut imprimé cette Bi ble, il nauroit pas manqué d'en imprimer auffi la foulcription, comme il l'a pratiqué dans les autres ouvrages qui font fortis de fa preffe, d'autant plus que l'on voit par cette foufcription manufcrite qu'il n'avoit pas deffein de cacher fon favoir-faire *. Cette Bible eft, felon moi, l'ouvrage de Guttemberg, qui l'a faite à Mayence : je crois l'avoir démontré.:*.

[^3]
## Typographiques.

La troifième erreur de M. S. eft encore plus palpable, \& prouve combien la connoiffance de l'Art Typographique lui eft peu familière : il donne pour des Caractères de bois mobiles ceuxqu'Eggeftein a employés en 1471 \& $147^{2}$, à limpreffion du Décret de Gratien $\&$ des Offices de Cicéron. Il ne faut qu'une très-médiocre intelligence dans l'Art, pour s'apercevoir au premier coup d'œil quils font de fonte : la parfaite reffemblance, l'uniformité \& l'égalité qui règnent entre eux, le temps même de l'impreffion, tout concourt à le prouver *. Mais ce qui le démontre encore mieux, \& fans replique, c'eft le petit Caractère qui entoure le texte : on y voit des lettres les plus minces, telles que des $i$, gravées féparément ; ce qui n'auroit jamais pû s'exécuter en bois, \& c'eft ce que M. S. paroît ignorer, faute d'être fuffifamment initié dans la connoiffance des Caractères Typographiques. Doit-on

[^4]être furpris après cela de voir que les erreurs fe foient accumulées dans fon ouvrage, $\& x$ qu'il nous donne encore pour des Caractères mobiles de bois ceux du Soliloquium Hugonis, repréfentés dans l'Exemple ir. Ils font, autant qu'on en peut juger par cette copie informe, les mêmes que ceux qui ont fervi à imprimer un Catholicon dont on voit un exemplaire dans la Bibliothèque des Jéfuites de la rue S. Jacques, $\&$ un autre dans celle de Sainte Geneviève, comme auffi un ouvrage de Vincent de Beauvais intitulé Speculum Naturale, en deux volumes, le tout fans indication de lieu, de temps \& d'Imprimeur, en Caractères de fonte parfaitement femblables à ceux du Soliloquium Hugonis: on y voit les mêmes figures de lettres; les ( \& ) de cette forme, inconnues dans les premières productions de l'Imprimerie, font les mêmes dans tous ces ouvrages; elles font partout femblables entre elles dans l'imprimé, parce qu'elles viennent d'un poinçon $\&$ d'une matrice, au lieu que le Graveur en taille douce qui a fait
$$
\text { TYPOGRAPHIQUES. } 15
$$
l'Exemple que nous donne M. Schœpflin, n'a pû rendre la même égalité en les gravant fur le cuivre. Enfin, pour m'affurer irrévocablement que les Caractères de cet Exemple font les mêmes que ceux qui ont fervi au Catholicon \& au Speculum Naturale dont je viens de parler, \& que j'établis être des productions de Mentel à Strasbourg *, j’ai calqué quelques lignes de ces deux ouvrages fur du papier verni $\&$ tranfparent, je les ai préfentées fur cet Exemple, \& j’ai trouvé entre eux la conformité la plus parfaite, foit pour l'efpace des lignes, foit pour la groffeur \& la forme des Caractères, à la maladreffe près du Graveur qui a exécuté cette copie. Or les Caractères qui ont fervi à imprimer ces trois gros volumes in-folio font inconteftablement de fonte ; donc ceux du Soliloquium, que je démontre être les mêmes, font auffi de fonte.
M. Schœpflin fe trompe donc vifiblement en prenant des Caractères de fonte pour des Caractères de bois ; de

[^5]16 OBSERVATIONS
là eft venue l'erreur qu'il commet encore, page 49, en difant que les Imprimeurs de Strasbourg continuèrent à faire ufage des Caracteres de bois cinq luftres ou vingt-cinq ans après le premier exercice de l'Imprimerie à Mayence. Le premier ouvrage en Caractères de fonte qui ait paru à Strasbourg, n'a été imprimé, felon lui, qu'en 1473 , par Mentel; c'eft-à-dire que pendant qu'on imprimoit à Rome dès 1467 , à Paris, à Venife \& dans d'autres villes en 1469 , non feulement en Caractères de fonte, mais en Caractères romains, qui étoient déjà une nouvelle perfection des Caractères de fonte, la ville. de Strasbourg dans laquelle il y avoit plufieurs Imprimeurs en 1472 , étoit encore réduite à fe fervir de CaraCtère de bois. Enfin cette ville qui, fuivant notre Auteur, avoit eu une fucceffion non interrompue d'Imprimeurs depuis 1439, étoir encore dans l'enfance de l'Art 33 ans après fon origine, \& lorfque cet Art étoit déjà parvenu à fa perfection dans d'autres villes de l'Europe. Cette méprife n'eft pas du nombre de

## TYPOGRAPHTQUES: iy

de celles qui échappent à la chaleur de la compofition; elle eft réfléchie, étendue \& répétée. M. Schœpflin avoit déjà dit , $p \cdot 9$, que les Caractères de bois dont on fe fervoit à Strasbourg en 1470, étoient plus parfairs que ceux de fonte dont Schoiffer faifoit ufage à Mayence en 1459. Cette année, Schoiffer publia le Rationale Durandi, qu'il venoit d'imprimer avec les Caractères dont il fe fervit pour exécuter en 1465 \& 1466 les deux éditions des Offices de Cicéron, qui lui ont tant fait d'honneur par la beauté defdits Cargctères \& par le mérite de l'exécution. Ces deux éditions font infiniment fupérieures de toute manière à tout ce qu'on a imprimé à Strasbourg jufqu'en 1470 , je ne dis pas en bois, comme M. Schœpflin, parce qu'il fé trompe, mais en fonte. f'ai fous les yeux des originaux des uns $\&$ des autres, $\&$ mon état me permet d'en juger.

Les fix Exemples d'anciennes éditions que M. Schœpflin donne à la fin de fon ouvrage, \& les conféquences qu'il en tire, ne font propres qu'à je-

18 Obsertations
ter dans l'erreur : il les préfente tous comme des fragmens d'impreffions en Caractères mobiles de bois, tandis quil y en a qui font en planches fixes, \& d'autres en Caractères de fonte, comme nous venons de le voir. Ces Exemples gravés en taille douce ne peuvent donner qu'une idée groffière $\&$ trèsimparfaite des originaux, attendu l'inexactitude \& le peu d'habileté du Graveur, qui a eftropié la figure des lettres. 11 faut que de pareils Exemples foient rendus avec l'exactitude la plus fcrupuleufe, fays quai le commun des connoiffeurs $\&$ des artiftes mêmes ne pourra reconnoitre la nature des Ca ractères, ni diftinguer sils font mobiles ou non, en bois ou en fonte. Ce qui contribue encore à rendre ces Exemples imparfaits, c'eft qu'on y donne pour des modèles d'impreffion des lettres peintes \& des foufcriptions manufcrites, de façon que le lecteur peut prendre pour de limpreffion tout ce qu'on lui préfente, parce qu'on le lui donne comme tel ; c'eft ce qui m’oblige à faire un examen particuliet de chacun de ces Exemples.

## Typograbrieues. 19

 Le premier repréfente un Caractère qui paroit etre de bois \& mobile, ainfi que le penfe l'Auteur. Le défaut de reffemblance quis'obferve entre chacune des mêmes fortes de lettres, doit être cependant attribué pluftôt à lìgnorance du Graveur quà l'original. M. Schoepflin devoit avertir que les deux grandes lettres qui commencent le texte font peintes, parce que fi elles étoient imprimées, lidée du méchanifme changeroit, \& lon pourroit croire que louvrage a été fait en planches fixes.Le fecond Exemple eft, comme je l'ai fait voir, en Caractères de fonte, \& non en Caractetres de bois : il ne faut pas s'en rapporter à la grande inégalité qui règne entre les lettres ; elle vient du Graveur. M: Schœepflin doit s'apercevoir mieux que perfonne du peu de reffemblance qu'il $y$ a entre cette copie \& l'original , quill a fous les yeux. La grande (L) qui eft au commencement de l'ouvrage doit être peinte.

Le troifième Exemple eft un frag ${ }_{-}$ ment d'une Bible Allemande, que M.

20 Observations
Schœpflin attribue à Mentel. Il aurbit dû marquer fi la foufcription qui eft au bas eft manufcrite ou imprimée. La rature de la feconde ligne annonce qu'elle eft manufcrite; dans ce cas, l'attribution que l'on fait à Mentel de cette Bible fur la foi d'une pareille foufcription, eft au moins très-problématique, d'autant que l'on ne connoit que ce feul exemplaire. Au refte, cet ouvrage ne s'accorde nullement avec les idées de M. Schœpflin fur la continuité de l'Imprimerie à Strasbourg en Caractères mobiles de bois ; car fi Mentel a imprimé cette Bible en 1466, comme il le prétend, la fucceffion chronologique de ces Caractères mobiles, qu'il foûtient n'avoir point été interrompue dans cette ville depuis 1439 , fé trouve entièrement dérangée, parce que tout annonce, comme on l'a vu plus haut, que ce fragment a été gravé fur une planche en Caractères fixes. Le quatrième Exemple repréfente d'abord fept lignes \& un quart d'un petit Caractere, dont les traits anticipent les uns fur les autres de haut en bas
TYPOGRAPHIQUES. 21 \& de droite à gauche, ce qui par conféquent ne peut convenir à des lettres mobiles de bois. Mais ces fept lignes ne feroient-elles pas manufcrites, au lieu d'être imprimées? c'eft ce dont on n'avertit pas, fans doute faute d'en avoir pû faire la diftinction. Cependant ces grands traits jetés en marge paroiffent avoir été faits à la main après l'impreffion, ainfi que la grande majufcule qui tient neuf lignes du texte. Il eft affez fingulier que l'on nous donne à chaque Exemple des effets de la plume $\&$ du pinceau pour de limpreffion. Le refte de cet Exemple ne peut être non plus en Caractères mobiles de bois, à caufe de la petiteffe du corps ou des tiges, qui n'auroient jamais pû foûtenir l'effort de la preffe. Que l'on fe repréfente vingt ou trente milliers de petites tiges d'un bois fec $\&$ coupé tranfverfalement, de façon que le fil du bois foit horizontal à la tige, parce qu'on ne grave pas fur du bois debout; une partie de ces tiges n'auroient pas eu une demi-ligne d'épaiffeur fur un pouce de haut. ComB iij
ment des morceaux de bois firêles auroient-ils jamais pû réfifter à l'effort de la preffe, fur-tout ceux qui auroient borné les marges? Les Caractères de bois mobiles ont toûjours été plus gros que ceux de cet Exemple, quii, à l'inexactitude du Graveur près, annoncent au premier coup d'œil des Carac. tères de fonte. Ce qui confirme encore cette idée, c'eft qu'en 1469 , où cet ouvrage a été exécuté par Mentel, fuivant la foufcription imprimée, l'on faifoit communément ufage des Caractères de fonte dans toute l'Europe, \& à Strasbourg même, comme nous le verrons encore plus bas.

Le cinquième Exemple repréfentela fin du premier volume d'une Bible Latine attribuée par l'Auteur à Eggeftein, fur la foi d'une foufcription manufcrite. Je n'ajoûterai rien à ce que je viens de dire ci-deffus contre cette prétention, \& à ce que j'en ai déjà dit ailleurs *. Je crois avoir prouvé que cet ouvrage appartient à Guttemberg, qui l'a exécuté à Mayence. Pour le Carac:

[^6]
## Trpographieues. 23

tère, M. Schœepflin ne s'y trompe pas cette fois ; il eft de bois \& mobile , j'en ai donné les preuves *: mais il auroit dû avertir que les cinq ( $L$ ) que l'on voit dans le texte, \& qui font plus grandes que le refte, ont été faites à la main après l'impreffion, ainfi que la foufcription, fans quoi le lecteur pourroit regarder le tout comme étant imprimé, non en lettres mobiles, mais en Caractères fixes, à caufe de ces grands traits jetés en marge, $\&$ de ceux des (L) qui couvrent les lettres voifines.

C'elt ce même fragment qui m'a démontré le peu d'habileté du Graveur qui a rendu ces Exemples, \& par conféquent le peu de cas qu'on en doit faire. J'ai ce même morceau calqué fidèlement fur l'original qui eft dans la Bibliothèque de la Commanderie de S. Jean de Jérufalem à Strasbourg, avec les variations des différentes couleurs des cinq (L) \& la foufcription en lettres rouges; je vois clairement par là que le Graveur n'a pas fû ren-

- De l'Orig. de l'Impr. pag. 190, \& fuiv.

B iv riginal : en voici une preuve fenfible pour tous les lecteurs. Que l'on jette les yeux fur la première ligne, Laudate dominum in fanctis ejus; les lettres en font repréfentées plus groffes que celles de la ligne inférieure, quoiqu'elles foient exactement les mềmes dans l'original ; ce qui rend ces Exemples faux \& inutiles.

Le fixième \& dernier Exemple repréfente les Caractères qu'Eggeftein employa pour exécuter en 1471 le Décret de Gratien en 2 volumes infolio., \& en 1472 les Offices de Cicéron *. Si ces Caractères étoient de bois, comme le prétend M. Schœpflin, il feroit bien peu honorable à la ville de Strasbourg d'avoir ignoré fi long-temps la perfection d'un Art pratiqué avec fuccès dans d'autres villes, \& dont elle fe glorifie d'avoin donné les premiers élémens. Mais on n'a pas ce reproche à lui faire; cette igno-

[^7]
## Typographreves. 25

 rance n'exifte que dans l'idée de l'Auteur : c'eft au contraire, après Mayence, une des premières villes qui aient fait ufage des Caractères de fonte. Rendons-lui donc la gloire qu'il lui enlève fans y penfer, en lui prêtant gratuitement un ufage idéal de Caractères de bois, au lieu des Caractères de fonte qui feuls conftituent le véritable Art Typographique, \& cela fans fondement $\&$ fans aucun titre, puifque les Exemples quil rapporte tournent en preuve contre lui-même.Je fuis perfuadé que non feulement Mentel \& Eggeftein n'ont jamais fait ufage des Caractères mobiles de bois, comme le veut M. Schœpflin, mais que cette partie de l'Art n'a point été exercée à Strasbourg, ou du moins qu'elle ne l'y a été que très-fuperficiellement, puifquil n'en refte aucuns veftiges qui puiffent légitimement lui être attribués, \& que lui-même ne peut donner aucunes preuves du contraire. Le premier ouvrage que l'on attribue à Mentel eft cette Bible Allemande, dont le fragment que l'on nous donne

## 26 Ofserfations

 pour Exemple porte zoutes les marques d'une impreffion faite en Caractères de bois fixes; ce qui prouve que cette foufcription manufcrite eft fauffe, puifqu'en 1466 les Caractères de fonte avoient déjà, depuis environ feps ans, pris la place des Caractères mobiles de bois : donc cet Exemple en Caractères fixes doit être reculé de plufieurs années, \& ne peut être attribué à Mentel en 1466. Cet Imprimeur faifoit alors, ou étoit près de faire ufage des Caractères de fonte déjà inventés fept ans auparavant, comme je viens de le dire : voici comme jétablis ce fait. Mentel eft reconnu par M. Schœpflin lui-même pour avoir impriméles ouvrages de Vincent de Beauvais en dix volumes in-folio. En 1473 il avoit publié le Miroir Hiftorial de cet Auteur en 4 volumes*, dont le dernier porte la date de cette année. Ces qua-tre volumes font exécutés en Caractères romains, qui annoncent les nou-[^8]
## TyPOGRAPHIQUES. 27

 veaux progrès des lettres de fonte, la forme des premières étant demi-gothique. Or fi Mentel a fini ce quatrieme volume en 1473 , les trois précédens, qui font fans date, ont dû̂ être commencés en 1469 , en ne mettant qu'une année pour l'exécution de chaque gros volume in-folio. Le Miroir Naturel, qui eft en deux volumes, \& en Caractères demi-gothiques, par conféquent antérieur, mais dont le format \& le faire font les mêmes, a du précéder le Miroir Hiftorial au moins de deux années. Si on lui donne encore le Ca tholicon fans date, exécuté dans le même goût que le Miroir Naturel, \& avec les mêmes Caractères, qui font inconteftablement de fonte, il s'en fuivra que cet Imprimeur a employé cette forte de Caractères dès 1466 ou 1467 , \& que par conféquent la ville de Strasbourg en a fait ulage aufli-tôt que toute autre ville de l'Europe, à l'exception de Mayence. La proximité de ces deux villes eft d'ailleurs un préjugé légitime qui porte naturellement à le croire.28 ObSERVATIONS
Je dis la même chofe d'Eggefteint: Cet imprimeur exécuta en 147 I le Décret de Gratien en deux volumes infolio avec deux fortes de Caractères de fonte demi-gothiques. Le Caractère du texte eft de la groffeur du grosparangon ; le Caractère de la glofe qui entoure le texte répond à celui que l'on nomme Saint-Auguftin. En ne comptant que deux années pour l'exécution de ces deux volumes, il s'en fuit qu'ils ont été commencés en. 1469 ; \& comme cet ouvragé eft très-bien exécuté, \& d'un méchanifme difficile, à caufe de la glofe qui encadre artiftement le texte, il eft naturel de croire que ce n'eft pas le premier ouvrage d'Eggeftein dans ce genre, \& que par conféquent il a exercé l'Art de l'Imprimerie en Caractères de fonte auffitôt que Mentel, ou peu après.

Je crois que M. Schœpflin auroit à préfent de la peine à foûtenir fon opinion fur les Caractères mobiles de bois, qui n'ont eu qu'une exiftence très-courte, leur ufage ne s'étant établi dans les autres villes d'Allemagne qu'après

$$
\text { TYPOGRAPHIQUES: } 29
$$

que Guttemberg \& Fauft les eurent abandonnés à Mayence, \& ayant ceffé peu après 1462. Alors l'Art des Caractères de fonte fe répandit avec une rapidité furprenante, parce que les premiers Graveurs \& Fondeurs fortis de l'Imprimerie de Schoiffer en 1462 , ayant fait des frappes de leurs poinçons, furent en état de fournir en peu de temps plufieurs villes de Caractères de fonte.

Mais ce qui a induit M. Schœpflin en erreur, $c^{3}$ eft le procès que Guttemberg a eu contre George Dritzehen à Strasbourg en 1439 . 11 en a trouvé quelques pièces originales dont il fait le fondement de fon ouvrage, \& par lefquelles il prétend établir linvention des Caractères mobiles de bois à Strasbourg par Guttemberg ; c'eft ce qui me refte à examiner. Il ne me fera pas difficile de faire voir que ces Pièces ne prouvent rien moins que les prétentions de cet Auteur, \& qu'il n'y eft nullement queftion de Caractères mobiles. Le préjugé l'a féduit, \& il s'y eft livré fans penfer à faire ufage de fa critique.
M. Schœpflin, dans fa Differtation imprimée parmi les Mémoires de l'A $\rightarrow$ cadémie des Infcriptions \& Belles-Lettres, Tome XVII, nous repréfente Guttemberg occupé à Strasbourg à chercher différens fecrets, \& formant des fociétés, dont une pour la poliffure des pierres réuflit quelque temps. En voici une autre faite avec trois bourgeois de la même ville, nommés AnGré Dritzehen, Jean Riff \& André Heilmann, pour exercer plufieurs Arts $\mathcal{E}$ fecrets. Notre Auteur avoit déjà annoncé cette fociété dans la Differtation que je viens de citer, mais elle eft ici plus détaillée, ce qui demande un examen particulier.

On n'a rien fû au jufte des objets de cette dernière fociété, aucunes productions n'en font connues; il ne nous refte que quelques fragmens de la procédure, par lefquels on voit que le fujet du procès étoit qu'André Dritzehen l'un des trois affociés étant mort, fon frère George Dritzehen demanda à Guttemberg d'être admis dans la fociété à la place du défunt, pour jouir

## Typographicues. 3i

 par là des avances faites par ledit André ; ce que Guttemberg refufa, difant que par les conventions faites avec André Dritzehen, perfonne n'avoit droit d'entrer à fa place, \& que quant aux fonds avancés par celui-ci, une partie lui avoit été donnée Ceulement pour apprendre les fecrets de l'Art, \&c. De là naît un procès, pour l'éclairciffement duquel on entend feize témoins, favoir, trois pour Guttemberg \& treize pour George, Dritzehen. Le jugement ne fut pas favorable à ce dernier, qui fut débouté de fa demande.D'après les dépofitions des témoins, M. Schœpflin prétend prouver que Guttemberg a inventé à Strasbourg en 1439 la manière d'imprimer en Caractères mobiles de bois, qu'il appelle mal à propos, comme je l'ai fait voir, le véritable Art Typographique. De là il veut établir dans cette ville une fucceffion non interrompue de l'exercice de cette manière dimprimer depuis cette origine jufqu'en 1473 , c'eft-àdire, pendant 33 ou 34 ans. 9 ji -divife
$3^{2}$ ObSERTATIONS enfuite l'Art en trois parties, favoir; la gravûre en planches fixes, qu'il attribue, fans en donner de preuves, à Coiter de Harlem, \& qu'il appelle en conféquence l'Imprimerie Coftérienne; les CaraCtères mobiles de bois, qu'il dit avoir été inventés à Strasbourg par Guttemberg, \& qu'il nomme pour cette raifon l'Imprimerie Guttembergienne; enfin les Caractères de fonte inventés par Schoiffer à Mayence, qu'il appelle l'Imprimerie Schoiférienne du nom de fon inventeur. Il y a bien des obfervations à faire fur tout ceci : commençons par le procès.

Il réfulte principalement quatre chofes des dépofitions des feize témoins. $1^{\circ}$. Tous conviennent que Guttemberg avoit formé une fociété pour plufieurs Arts \& fecrets, dans laquelle André Dritzehen étoit entré , \& avoit mis non feulement tous fes fonds, mais encore des fommes qu'il avoit empruntées à cet effet. La plus grande partie des témoins ne fait rien de plus, $\&$ aucun d'eux ne connoiffoit la nature de eestirts \& fecrets.

$$
2^{\circ} . \text { L'on }^{\prime}
$$

## Typographiques. 33

$2^{\circ}$. L'on voit par le rapport de plufieurs témoins, qu'il s'agiffoit dans cette faciété d'une fabrique de miroirs qui devoient être portés à la foire d'Aix la Chapelle. Il eft auffi queftion d'un achat de plomb dont on ignore la deftination; car ce n'eft point ici le temps où l'on puiffe en appliquer l'ufage à l'Imprimerie *.
$3^{\circ}$. Il paroit quill ne reftoit plus de reffources à André Dritzehen que dans l'efpérance de tirer parti de leurs entreprifes. Il avoit dit que fi Dieu béniffoit ces entreprifes, il deviendroit riche : il avoit encore dit que pour engager Guttemberg à ne lui cacher aucun de fes autres fecrets, il avoit été obligé de lui donner de l'argent ; il lui avoit auffi envoyé par préfent du vin \& des poires.
$4^{\circ}$. Il réfulte des dépofitions de plufieurs témoins, qu'il s'agiffoit auffí de l'Imprimerie, parce qu'il eft fait mention de preffe $\&$ de pages. Ces témoignages étant ceux fur lefquels M. S.

[^9]fe fonde principalement pour établir l'invention des Caractères mobiles de bois à Strasbourg par Guttemberg, comme il paroît par le foin quil a pris de les faire imprimer en Caractères différens de ceux du texte, je fuis obligé de les rapporter chacun en particulier. Cette fimple expofition fuffira feule pour faire voir que M. Schœpflin a pris le change, \& qu'il n'y eft nullement queftion de Caractères mobiles. Je me fervirai de la traduction littérale \& exacte de ces pièces originales allemandes, qu'a bien voulu me faire M. Duby, attaché depuis plufieurs années à la Bibliothèque du Roi en qualité d'Interprète pour les Langues du Nord, \& très-verfé dans la connoiffance de l'ancien allemand. C'eft à lui que je dois déjà la traduction de la pièce originale du procès entre Guttemberg \& Fauft, que j’ai donnée dans mon dernier ouvrage fur l'origine de l'Imprimerie.

Le premier de ces témoignages eft celui d'Anne femme de Jean Schultheiff ouvrier en bois, qui dit que Laurent

## Typographiques. 35

Beldeck vint un jour chez elle trouver Nicolas Dritzehen fon coufin, \& lui dit: Mon cher Nicolas Dritzehen, feu André Dritzehen a quatre PIĖCES placées dans une Preffe; or Guttemberg a prié que vous les ôtię̧ de la Preffe et les sépariez, afin qu'on ne puiffe pas favoir ce que c'eft, parce qu'il n'a pas envie que perfonne les voie.
$2^{\circ}$. Jean Schultheiff a dit qu'après la mort d'André Dritzehen, Laurent Beldeck étant venu un jour chez lui trouver Nicolas Dritzehen, lui avoit dit : Feu André Dritzehen votre frère a là bas quatre pièces placées dans une Prefe; or Jean Guttemberg a prié que yous les en ôtiez et les mettiez sÉpARÉMENT SUR LA PRESSE;alors on ne peut pas voir ce que c'eft.
$3^{\circ}$. Conrad Sahfpach a dit qu'André Heilmann vint un jour à lui dans la rue des Marchands, \& lui dit: Mort cher Conrad, comme André Dritzehen eft mort, tu as fait les Preffes, E' tu es au fait de la chofe; ainfi vas $y$, ôte les pièces de la Preffe et SÉPARES-Les; alors perfonne ne fait ce que c'eft.
$4^{\circ}$. Laurent Beldeck a dit que Jean
C ij

36 ObSERVATIONS Guttemberg l'envoya un jour à Nico: las Dritzehen après la mort de fon frère André, pour lui dire de ne montrer à perfonne la Preffe qu'il avoit entre les mains, ce que ce témoin fit aufli; \& il ajoûta que Guttemberg lui avoit dit d'aller au pluftôt aux Preffes, $\mathcal{E}$ douvrir celle qui avoit deux vis; QU'ALORS LES Pİ̀CES SE SÉPAREROIENT; $\mathcal{O}$ qu'il les mettroit au dedans ou au deffus de la Preffe; alors perfonne ne pourroit voir ni comprendre ce que c'étoit.
$5^{\circ}$. Antoine Heilmann a dit qu'il favoit bien que Guttemberg, peu de temps avant Noël, avoit envoyé fon domeftique aux deux André pour chercher toutes les for. mes, qui furent sÉPARÉES en fa préfence, parce qu'ily en avoit QUEIQUESUnes a rectifier. Enfuite il ajoûta que comme il n'ignoroit pas qu'après la mort d'André Dritzehen le monde feroit curieux de voir les Pre $\iint e s$, Guttemberg avoit donné ordre d'envoyer quelqu'un pour empêcher qu'on ne les vît, छ' qu'il avoit envoyé fon domeftique pour les sÉPARER (les preffes).

Je demande à ceux qui font verfés

Typographieves. 37.
đans la connoiffance de l'Imprimerie, s'il'y a dans ces témoignages quelque chofe qui annonce la mobilité des Caractères : n'eft-il pas vifible, au contraire, qu'il n'y eft queftion que de planches fixes? Dans la première dépofition, il s'agit de quatre Pièces quiétoient fous la Preffe, \& quil faut en. $\hat{o} t e r, \mathcal{E}$ Séparer; dans la feconde, il eftauffi fait mention de quatre Pièces qu'il faut ôter de la Preffe \& les mettre deflus féparément ; dans la troifième, il eft. parlé d'un ouvrier qui a fait les Preffes $\&$ qui eft au fait, à qui Yon dit d'aller ôter les Pièces de la Preffe É de les $\int$ éparer; dans la quatrième, il eft queftion de deux vis quil faut ôter pour. Séparer les Pièces É les mettre dedans ou aut defus de la Preffe; dans le cinquième, on voit un dorneftique de Guttemberg aller chercher les formes, qui: furent Jéparées en fa préfence, parce quiti $y$ en avoit quelques-unes à rectifier; enfin: Ia fixième nous apprend que Guttemberg, dans la crainte qu'on ne vît lesPreffes, envoya fon domeftique pour les- $\int$ éparer, c'eft-à-dire, poup defunir-

C iij

38 Observations
les pièces dont elles étoient compofées, comme on avoit féparé ou defuni les quatre Pièces ou pages qui compofoient la forme qui étoit fous Preffe. Or féparer les pages dont une forme eft compofée, n'eft autre chofe que les $\hat{o} t e r$ du chaffis quiles affemble pour l'impreffion, ce qui convient parfaitement a des planches de bois fur lefquelles font gravés des Caractères fixes. La décompofition \& la diftribution des Ca ractères mobiles eft toute autre chofe. M. Schœpflin a confondu ces deux objets, \& c'eft faute d'avoir fû les diftinguer qu'il a cru voir la mobilité des Caractères où elle n'eft pas, comme je le prouverai plus amplement ci-après, Reprenons cette procédure.

Le réfultat des divers témoignages eft donc que cette fociété n'avoit été formée en premier lieu par Guttemberg que pour des chofes tout à fait étrangères à l'Imprimerie, puifqu'il eft d'abord queftion de miroirs qui devoient être portés à la foire d'Aix la Chapelle. La partie de plomb dont il eft parlé annonceroit encore toute autre chofe ;

$$
\text { TYPOGRAPHIQUES. } 39
$$

car on ne peut pas dire qu'elle puiffe regarder l'Imprimerie, puifque Guttemberg n'a jamais fait ufage des Caractères de fonte. Ce que dit André Dritzehen, qu'il a été obligé de donner de nouveau de l'argent à Guttemberg pourqu'il ne lui cachât rien de fes autres fecrets, paroît regarder l'Imprimerie, qui étoit en effet fon fecret favori, fecret qu'il a caché avec grand foin à Strasbourg, \& à Mayence même. Or André Dritzehen étant mort en 1438 après la fête de Noël, fans avoir joui d'aucuns fruits de cet Art, il s'enfuit néceffairement qu'il n'en avoit encore paru pour lors aucune production.

Après le jugement de ce procès, Guttemberg a-t-il continué fa fociété avec Jean Riff \& André Heilmann? c'eft ce qui ne fe voit par aucuns monumens de l'Art Typographique. Il eft feulement à préfumer que Guttemberg n'aura pas négligé cet Art qui ne faifoit: que de naitre, puifque les inquiétudes: d'André Dritzehen étoient de favoir s'il réuffiroit. Il eft vraifemblable auffiqu'il aura continué encore quelque:
Civ

40 Qbservations
temps fes effais à Strasbourg ; mais eftce en Caractères mobiles de bois, comme le croit M, Schœpflin, ou en planches fixes, comme je le foûtiens? voila le point de la difficulté, \& c'eft ce qu'il faut éclaircir.

Tout le monde convient que l'Art de l'Imprimerie a commencé par les planches de bois, fur lefquelles on tailloit en Caractères fixes tout le difcours que devoit contenir chaque page. Ces prémices de l'Art font dûs, fuivant M. Schœpflin, à Cofter, \& ont été faits. à Harlem. J'ai fait voir * que cette opinion eft dépourvûe de fondement, de preuves, même de vraifemblance, \& que Cofter n'eft qu'un être idéal dans l'hiftoire de l'Imprimerie; aucune production Typographique ne dépofe en fa faveur ; il n'eft connu que par des préjugés nationaux, \& par des récits áccompagnés de contradictions \& defables ridicules. Le monument fur lequel fes compatriotes veulent établir fa qualité d'Imprimeur, eft un livre connu fous le titre de Speculum humance falvationis,

[^10]$$
\text { TYPOGRAPHIQUES. } 41
$$
que $\mathfrak{j}$ ai prouvé encore ne pouvoir être de lui, $\&$ qui contredit le fentiment de M. Schœptlin, en ce que les diverfes éditions de cet ouvrage font en Caractères mobiles, à l'exception de quelques fragmens. D'ailleurs la ville de Harlem n'a exercé l'Imprimerie que long-remps après Strasbourg \& plufieurs autres villes de l'Europe ; preuve qu'elle n'a pas vû naître les prémices de cet Art : c'eft à la ville de Strasbourg que cet honneur appartient. Guttemberg eft le premier qui ait imaginé dans cette ville vers 1438, d'appliquer l'Art de la Gravûre en bois déjà connu \& pratiqqué, à la fabrique d'un livre, à quoi cet Art n'avoit point encore fervi, \& cela s'eft fait en planches fixes $\&$ non en Ca ractères mobiles, comme le veut M . Schœpflin : j'en tire la preuve des Pièces mêmes fur lefquelles il cherche à établir fes prétentions, \& dont j’ai rapporté ci-deffus les principaux endroits.

Pour imprimer ces planches, il éroit de toute néceflité qu'elles fuffent ferrées ou retenues dans un chaffis, par

42 Observations.
des vis ou un inftrument quelconque; afin qu'elles ne fe dérangeaffent point par les coups réitérés de la balle qui dirtribuoit l'encre, \& par les efforts de la Preffe qui fervoit à les imprimer. Lors donc qu'il eft parlé dans les dépofitions que j’ai rapportées plus haut, de féparer les Pages $\mathcal{E}$ de les mettre au dedans ou au deffus de la Preffe, afin qu'on ne devine pas ce que c'eft, cela doit s'entendre fimplement de la féparation des pages d'avec le chaffis qui fervoit à les affembler; il n'eft nullement queftion de Caractères mobiles: M. Schœpflin ne les a vûs dans ces paffages que parce qu'il étoit préoccupé de cette invention, dont il vouloit établir l'origine à Strasbourg. Quelques réflexions acheveront de le démontrer. Si les pages qui étoient fous la Preffe euffent été compofées de Caractères mobiles, il y auroit eu dans le laboratoire des caffes ou d'autres machines équivalentes, propres à contenir les Caractères non employés, qui auroient également découvert le fecret, \& c'eft ce dont il n'eft pas fait la moindre men-

## Typographiques. 43

tion. D'ailleurs, s'il eût effectivement été queftion de décompofer ces pages, il auroit fallu en diftribuer toutes les lettres dans les cafes, ce qui auroit fait un étalage peu propre à être caché au deffus ou au dedans d'une Preffe fans être vû ; au lieu que fi cette Preffe ne contenoit que des planches de Caractères fixes, il étoit facile, après les avoir ôtées \& féparées du chaffis, de les placer dans quelque coin de la Preffe de façon à n'être pas aperçues. Il eft d'autant plus naturel de le croire, que les dépofitions des témoins ne parlent expreffément que de la féparation des pages $\& x$ non de leur décompofition, ni d'aucune autre chofe qui puiffe y avoir le moindre trait. Or, je le répète, féparer les pages n'eft pas la même chofe que les décompofer: ce font deux opérations tout-à-fait différentes.

Mais ce qui autorife encore plus à penfer que ce n'étoient que des planches fixes, c'elt lè témoignage formel d'un Auteur contemporain, je veux dire l'Abbé Trithème, qui rapporte que Guttemberg étant venu s'établir à

44 Observations
Mayence, y fit avec Fauft, \& fous le fceau du fecret, un livre intitulé Catholicon, en planches fixes. Its ne purent rien faire de plus avec ces Carac̃èrès, ajoute-t-1l, parce qu'ils n'êtoient pas mobiles. Ce témoignage eft pofitif \& précis: il n'en eft pas de cet article comme de certaines parties de l'Art, que cet Auteur pouvoit confondre ou ignorer ; il s'agit de l'exiftence d'un gros volume qu'il devoit connoître, \& même avoir vû , puifquil étoit contemporain. Or fi Guttemberg ne faifoit encore ufage que de planches fixes vers. 1447 ou 1448 , il n'avoit donc pas inventé les Caractères mobiles neuf ou dix ans auparavant. Mais, dit M. Schœep flin, Trithème peut s'être trompé en prenant le Donat pour le Catholicon. La méprife feroit forte de la part d'un homme de Lettres auff favant $\&$ auffi éclairé que l'étoit Trithème; mais quand elle feroit vraie, il n'en eft pas moins. conftant que ce Donat fut exécuté en planches fixes, puifque M. Schœpflin lui-même convient d'en avoir vû une feuille imprimée de cette façon.

## Typographigues. 45

Il paroît donc évident que ces premiers effais de Guttemberg à Strasbourg ne confiftoient que dans de fimples planches de bois; encore n'êtoient-elles pas en grand nombre, puifqu'il n'eft queftion que de celles qui étoient fous la Preffe.

On doit conclure de tout ce qui prècède, que l'Art de l'Imprimerie n'a point fait à Strasbourg d'autres progrès que ces planches fixes. Si cet Art avoit eu quelque fuite confidérable dans cette ville après la mort d'André Dritzehen, il s'y feroit perpétué avec le même fuccès qu'a Mayence $\&$ dans les autres lieux où il a étě une fois établi; mais bien loin de là nous voyons la vilIe de Strasbourg refter au moins vingtcinq ans fans donner aucunes marques de cet exercice ; encore l'attribution d'une Bible à Mentel en 1466 , quoiqu'en planches fixes, eft-elle pour le moins, comme je l'ai dit, très-problématique.

Si M. Schœpflin n'a pas d'autres preuves à nous donner pour établir à Strasbourg linvention des Caractères mobiles, \& une fucceffion non interrom-

46 OBSERVATIONS
pue d'Imprimeurs en bois depuis 1439 jufqu'en 1472 , il faut qu'il renonce à ce fŷtème, quis'écroule de lui-même, puifque les preuves fur lefquelles il fe fonde, tournent contre lui, \& qu'il eft dans l'impuiffance de nous faire voir aucune production typographique que l'on puiffe attribuer à cette ville pendant les vingt-cinq ou trente premières années qui ont fuivi ce procès de Guttemberg. En vain s'autorife-t-il du témoignage de Daniel Specklin, architecte, mort en 1589 , qui dit avoir vû à Strasbourg des Caracteres de bois percés par le bout. Il avoit avancé déjà le même fait dans fa Differtation imprimée parmi les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres; d'où il arrivoit, a-t-il dit, que cela tenoit comme il pouvoit. Le récit de Specklin ne paroît être encore fondé que fur une méprife : cet architecte, qui vraifemblablement fe connoiffoit peu en Imprimerie, a pu voir en 1589 des reftes de Caractères mobiles de bois à Strasbourg ; car je ne nie pas qu'il y en ait jamais eu : je fuis perfuadé, au con-

$$
\text { TYPOGRAPHIQUES. } 47
$$

traire, que quelques ouvriers en bois devenus fans occupation après l'invention des Caractères de fonte à Mayence, auront paffè à Strasbourg, qui n'en eft pas éloigné, pour y faire des impreffions en Caractères de bois, comme ils avoient fait à Mayence fous Guttemberg, Fauft \& Schoiffer, puifqu'on en voit quelques - unes fans date $\&$ fans nom de lieu, qui ne peuvent être attribuées aux premiers Imprimeurs de Mayence. Mais la méprife de Specklin eft d'avoir pris pour des trous fervans à enfiler les lettres qui compofoient les lignes, ce que nous appelons le cran de la lettre. C'eft une petite ouverture en demi cercle, qui entaille par un bout toutes les lettres mobiles, de quelque nature qu'elles foient ; elle eft faite exprès pour que l'ouvrier diftingue le fens de la lettre, \& quil ne mette pas un $b$ pour un $q$, un $d$ pour un $p$, $\&$ ainfi des autres lettres dont la figure dépend du fens où elles font pofées. J'avois déjà combattu dans mon dernier ouvrage fur l'Imprimerie, cette idée faufle de lettres percées à jour

Il ne paroitra peut-être pas étonnant que M. S. qui a toujours fait fa principale occupation de fciences différentes de celle de l'Imprimerie, ait pris le change fur les diverfes opérations de cet Art, \& quil en ait tiré de fauffes conféquences; mais on a lieu d'être furpris lorfqu'on voit que cette connoiffance lui manquant, il ne laiffe pas pour cela de nous donner fes productions comme des arrêts. Ce ne font point ici, dit-il, page 120 , des raifonnemens vagues, ce ne font point des conjectures douteufes, comme dans la plûpart des Auteurs qui ont écrit fur le même fujet; ce font des preuves fondées fur les monumens les plus authentiques inconnus jufqu'à ce jour. On eft en état à préfent d'apprécier la valeur de cette affertion.

L'ouvrage que M. Schœpflin vient de publier fous le titte de Vindiciae Typographice, n'établit donc rien de nouveau; il eft de la nature de ceux que nous ont déjà donnés d'autres Savans, qui parlant d'un Art dont les différens

$$
\text { TYPOGRAPHIQUES: } 49
$$ férens méchanifmes leur étoient inconnus, ont pluftôt nui à fon hirtoire qu'ils n'ont contribué à éclaircir fes opérations. Ce Traité n'elt propre qu'a épaiffir les ténèbres qui enveloppoient l'hiftoire de l'Imprimerie, \& les erreurs en font d'autant plus dangereufes qu'elles partent d'un Auteur qui jouit d'une réputation juftement acquife.

M. Schœpflin ne nous apprend rien de plus dans ce nouvel ouvrage fur l'Origine de l'Imprimerie, que ce que j'en avois déjà dit auparavant dans mes deux Differtations fur le même fujet, favoir, que Guttemberg a imaginé le premier à Strasbourg de faire des livres par le moyen de la Gravûre en bois qui étoit employée à un autre ufage; qưil a fait fes premiers effais dans cette ville vers 1440, avec des Caractères taillés fur des planches de bois; qu'il a quitté Strasbourg peu après cette invention, pour aller l'exercer en fecret à Mayence fa patrie, où cet Art s'eft perfectionné, d'abord par la mobilité des lettres de bois, \& enfin par l'invention des Poinçons, des Moules $\&$ des Matrices pro•

> D
yo Observat. Typograph. pres à faire des Caractères en fonte, ce qui lui a donné un nouvel être, $\&$ lui a mérité le titre de véritable Art Typographique, que perfonne, je crois, ne s'avifera de lui refufer.

Le Public doit cependant favoir bon gré à M. Schœpflin de fes recherches fur la Typographie; fon zèle nous a procuré la connoiffance de ces Pièces du procès entre les premiers affociés pour l'Imprimerie, qui fans lui feroient encore inconnues. Elles font utiles, non feulement pour déterminer le féjour de Guttemberg à Strasbourg, mais auff pour fixer fûrement l'époque du commencement de cet Art dans cette ville. Ma reconnoiffance particulière eft d'autant plus grande, que la publication de ces Pièces ne fait que confirmer de nouveau ce que j’avois déjà dit touchant l'origine de l'Imprimerie.

## $\boldsymbol{F} \quad I \quad N$.

$\boldsymbol{L}_{E S}$ deux précédens Ouvrages fur l'Imprimerie, favoir, la Differtation fur l'Origine de la Gravûre en bois, É le. Traité de l'Origine É des Productions de l'Imprimerie primitive en taille de bois, pouvant être reliés en un feul volume avec ces Obfervations, l'on a cru devoir ajoûter ici une Table pour les trois Parties:

$D_{\text {ij }}$
52 Table
TABLEPour la Differtation fur l'Origine $\mathcal{E}$ lesProgrés de l'Art de graver en bois.
A.
A ibert Aldegrave, Graveur. ..... 66
Albert Altoffer, Graveur. ..... 68
Albert Dure, Peintre \& Graveur. ..... 56-64
Ars memorandi notabilis. ..... 33
Ars moriendi. ..... 32B.
B ..... 66-
Baur, Peintre \& Graveur. Bernard Salomon, Peintre \& Graveur. ..... 56-61
82
82
Bibles Allemandes. ..... 57
Bible Latine, fans date. ..... 38
Bible Latine [ autre] fans date. ..... 59
Burgkmair, Graveur. ..... 67
C.

CCabinet des Eftampes du Roi.
Calmot [ Nicolas ] Dominotier. ..... 54 ..... 83
Campagnola [Dominique ].
Capitales en camayeux.
Caractères de fonte.
Cartes à jouer. ..... 24-26
Carte geographique en bois. ..... 8)
Catholicon.
Chine [ la ]. ..... 53
Chriftophe, dit le Suiffe, Graveur. ..... 78
fur la Gravûre en bois. ..... 53
Contretailles en Gravurre, Coufin [ Jean ]. Peintre \& Graveur. ..... 62 ..... 82
D.
D ebreste; fềres, Graveurs. ..... 69
Dominotiers.
Dominotiers. Durandi Rationale, \&c. ..... 80 ..... 80 ..... 48
E.
$E_{t e n d u z ~ d e ~ l a ~ G r a v u ̂ r e . ~}$51
F.
Faust [Jean ]:36
G.
Gravureen bois. ..... 8
Gravâre en bois [long ufage de.la], ..... 30 ..... 3.5
H.
Hirsehvogeci, Graveur:
55
Hiftoria Beata Virg. en figures.
33
33
Hiftoires en figures.
27
27
Holben [ Jean ] Peintre \& Graveur:
70
70
Hugo da Carpi, Peintre \& Graveur. ..... 72
1.
Inscriptionenreliefà N. $D_{\text {a }}$
23
Iollat, Graveur.: ..... 4
K.
K OECK [ Pierre ] Peintre \& Graveur. ..... 7.1
54 Table
L.
Leclerc [ Jean] Graveur.
Lefueur, Graveur. ..... 848:
Lucas Cranis , Peintre \& Graveur. ..... 68
Lucas de Leyde', Graveur. ..... 69
M.
Marc Antoine, Graveur. ..... 69
Marie de Medicis. ..... 7
Manteigna , Peintre \& Graveur. ..... 56
Maffo Piniguera, Orfevre. ..... 61
Maximilien I. ..... 65
Meydinbach [Jacque ] Graveur. ..... 40
Meydinbach [Gafpard] Deffinateur. ..... 41
Mocetus, Graveur.P.
Papilion, Graveur.
Parmefan [le ] Peintre \& Graveur. ..... 72
Procès de Guttemberg \& Fauft. ..... 42
Pfeautier de $145 \%$. ..... 45
Q.
Q uentin Meffis., Peintre. ..... 34
R.
$R_{\text {avy [Jean ] Maçon. }}$23
S.St. Jérôme, pour les lettres en bais.11
Schoiffer, premier Typographe. ..... 44-5:
Schonfperger, Imprimeur.
Sculpture en bois.
Sebald Beham, Graveur. ..... 67
fur la Gravûre en bois. ..... 55
Secret des premiers Imprimeurs. ..... 37
Speculum humana Salvationis. ..... 29
Strasbourg. ..... 35T.
T ablettes des Anciens. ..... 9
Tavernier [Gabriel ] premier Grav. à Paris. ..... 79
Tavernier [Melchior ]. ..... 79
Tewrdannchs, livre fingulier. ..... 73
Titien [le ] Peintre \& Graveur. ..... 69
Totila, Roi des Goths. ..... 12
V.
$V$ A.n Eyck, Peintre' \& Graveur. ..... 18

g6. Table

## TABLE

Pour le Traité de lOrigine E des Productions de l'Imprimerie primitive en taille de bois.

## A.

$A_{\text {NNALEs }}$ Hirfaugienfese Ats memorandi, Ars moriendi.

> B.

Beughem [ Corneille de ].

Caracterieg dàrgent [prétendus ]

> Catholicon.

Chevillier [André].
Chronique de Cologne. 45-49 9

Clément [ David $]$.
Cofter [ Laurent $].$
1.1-179-194

96-127-2 57-261
D.

De boze[ M.].
Décrets de Gratien. Der Sondaren Troota. Dialog. Gregoriia

$$
\text { de l'Orig. de l'Imprimerie. } \quad 57
$$

Donat. Durandi Rationale,

134-137-184 236
E.

EGGESTEIN. 219-220 Engel [Simon] 97 Evangiles d'Ulphitas: 98 Evangiles en lettres d'or.

## F.

Favst [ Iean].
147
Furetière.
G.

Gerardi Harderwincenjis Commenta:
11
Guttemberg [Jean].
24-34-144-184-224

## H.

$H_{\text {arlem. }}$
Hiftoire de S. Jean, en figures.
Hiftoire de l'Anc. \& Nouv. Teft, en fig.
125-139
Humery [Conrad ].
130-142
131
I.

Jacob [le Père].
Ihre, Profeffeur à Upfal.
35
Inferiptions pour Cofter.
136.137

Jubile Typographique.
Június [ Adrien ].
51
$K$
Koherr[David]a.
L.

Lacailier [Jean de ] Libraire:
Lebé [ Guillaume] Typographe. so
Leffer [ Frédéric Chrétien ]. ..... 96
Liber Regule Paftoral. livre ancien: ..... 41
Lottin [ Auguft. Mart. ] Imprimeusa ..... 109
M.
M alifncirot [Bernard]. ..... 36-136
Marchand [ Profper] Libraire. ..... 52-76 ..... 52-76
Mariangelus Accurfius. ..... 137-138
Mayence. ..... 147 ..... 147
Meerman, de Rotterdam [M.]. 173-215-220.249
Mentel [ Jean] premier Impr. de Strasbourg. ..... 33
Mentel, Medecin. ..... 29
Mollerus [ Jean ]. ..... 10
Moreri. ..... 108 ..... 108
Munden [ Chriftian ]. ..... 89
N.
$\mathbf{N a u d e ~ [ ~ G a b r i e l ~ ] ~}$ ..... 29-39-138
Nyder Precept. \& Formic. livres en Iettres de bois. ..... 245
P.
PPoinçons.Procès de Guttemberg \& de Fauft.53
Pfeautier de 1457. ..... 73-230-233 ..... 103-Pfeautier en lettres d'or.
R.
$\mathbf{R e g a}_{\text {[ Jofeph }] .}$
133
S.

Salifer [ M: l'abbé ]. Sanlecque [ Jacques] Typographe. 50 Schoepflin [M.]:Schoiffer, premier Typographe.22-32-71-234
de l'Orig. de l'Imprimerie. $\quad 59$

Scriverius [Pierre ].
Schwartz [M.] Profeffeur.
Seitz [ M.].
Strasbourg.
Speculum Hiforiale.
Speculum Humana falvationis: Speculum Naturale.
T.

$$
\begin{array}{r}
29-138 \\
94 \\
171-257 \\
142 \\
87-88 \\
128-150-249 \\
84
\end{array}
$$

Trithème[Jean ].
Tête de bœuf, marque du papier:
V.

| Vignevi Marville. | 109 |
| :--- | ---: |
| V._...Achitecte. | 112 |
| Vitré, Imprimeur. | 109 |
| Ulphilas, Evêque des Gothsi | 99 |
| Wood [Antoine ]. | 46 |

Faute à corriger dans ce Traité.
Page 6x. lignes 6 \& 14. dix, lifez fix:


## TABLE

## Pour les préfentes Obfervations.

A.

Art Typogrephique.

# Brideck.(témoignage.de. Jean): 35 

Bible attribuée à Mentel. ..... 10-20
Bible Lata attribuée mal à propos à Eggeftein. ..... 11-2.2
C.
C biles de bois. ..... 21
Catholicon, fans date. ..... 14
Cofter. ..... 9-32-40D.
Décret de Gratien. ..... 12-28
Dépofition de cinq témoins. ..... 34 E fuiv. Dritzehen (André). ..... 30-32-33
Dritzehen (George.). ..... 30Eqgesteina.11-25-28
Gutiemberg.G.H.
22-30-32-49
$H_{\text {Eilmann ( Antoine }) \text {. }}$36
des préfentes Obfervations. 6 M.
Mentel.
Miroir Hiftorial. ..... $10-20-25$
26
Miroir Naturel. ..... 27
0.
0 ffices de Cicéron.13
R.
$R_{\text {ationite Durandi. }}$ ..... 17
Réfultat des dépofitions de 5 témoins. ..... 36 \& fuiv.
S.
Sahspach (Conrad).Schoiffer.35
Schultheiff (Anne). ..... 17-32
Schultheif (Jean). ..... 34
Soliloquium Hugonis. ..... 35 ..... 35
Speculum Naturale, fans date: ..... 14 ..... 14 ..... 14-27
Speculum humana. Salvaionis. ..... 40
Specklin (Daniel) ArchiteCte.
Strasbourg.
T. ..... 46
T émoins au Procès de Guttemberg. .....
32 .....
32
Trithème (l'Abbé). ..... 43
Vincent de Beauvais. ..... 26

62

## APPROBATION.

J'ai lû, par ordre de Monfeigneur le Chancelier, un Manufcrit qui a pour titre, Obfervations fur un Ouvrage intitulé Vindicia Typographica, \& je n'y ai rien trouvé qui puiffe en empêcher limpreffion. Fait à Paris, le 20 Février 1760.

Salifer。

Le Privilege eft à la fin de la Difertation fur rOrigine \& les Progres de l'Art de graver en bois.


[^0]:    A iij

[^1]:    - Voyez Differt. fur lorig. \& les productions de llme primerie, pag. 96 , 127, 257, \& 27/.

[^2]:    * On ne connoît qu'un Exemplaire de cette Bible, que quelques Auteurs ont donné pour être en Caractères de fonte : c'eft fur leur témoignage que je l'ai indiqué comme tel, page 219 de ma feconde Differtation. Le madèle que donne M. Schœepflin prouveroit, au contraire, que cette Bible a été faite en planches fixes; ce qui fait voir que dans une matière fi délicate, il faudroit pouvoir ne s'en rapporter qu'z̀ fes propres yeux.

[^3]:    - Voyez les autres preuves que j’ai données au fujet da. cctte foufcription, page 2.18 de ma feconde Differtationa
    - Ibid. page 213 , © §uiv.

[^4]:    * Si quelqu'un étoit curieux de s'en affurer par lui-même, il peut confulter l'exemplaire du Décret de Gratien qui fe trouve dans la Bibliothèque de Sorbonne; il reconnoîtra fans peine la vérité de ce que j'avance.

[^5]:    - De l'Origine de l'Imprimerie, pag. 88 \& 89,

[^6]:    - De l'Orig. de l'Impr. pag. 213, ${ }^{\circ} 229$.

[^7]:    - Ce font les mêmes Caractères qui ont fervi à imprimer ces deux ouvrages: il faut obferver feulement que les quatre lignes de petit Caractère qui fe trouvent dans i'Exemple des Offices de Cicéron, font un pẹ̣ efpacées par des interlignes.

[^8]:    * Voyez ce que j'ai dit des premiers volumes de cet ouvrage dans ma Differtation fur l'origine de l'Imprimerie . pag. 87 \& 88.

[^9]:    - Voyez ce que joai dit au fujet des Caractères fur més teux, dans ma Differt. fur IImp. pag. $66 \mathcal{G}$. fuivantes.

[^10]:    

